

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 22 MARS 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 22 mars 2024, à 17 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Frédéric BATAILLE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Gérard MATTIS donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER est désigné secrétaire de séance

2024-35

**CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ
A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien des sentiers intercommunaux, des cours d'eau et de l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un ou des emplois non permanents compte-tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour les services administratifs et techniques de la collectivité à compter du 13 Mai 2024.

Ces emplois relèveront du grade d'adjoint technique et adjoint administratif afférents à la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ces emplois non permanents aux nombres de 8 sont répartis de la manière suivante :

- 2 agents pour l'entretien des sentiers intercommunaux,
- 4 agents pour la gestion des cours d'eau,
- 2 agents pour l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard seront occupés par des agents contractuels recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum.

Les agents devront justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif ou technique.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par délibération n°2022-105 du 29 Novembre 2022 est applicable.

Le conseil communautaire, avec 22 voix pour et une abstention (Paul PELLECUER) :

- **APPROUVE** la création de 8 emplois non permanents liés à un accroissement saisonnier d'activité tel que décrit dans la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal et au budget annexe tourisme Haute-Tarentaise ;
- **APPROUVE** les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au 13 Mai 2024.

Yannick AMET

Président

